



DOSSIER DISCIPLINE N°26
Décision du 6 février 2018

DOSSIER N°26
3^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : MRS. ERINTCHEK, PERRUCHET, CHERUBINI, GUYOT

Objet : Attendus

- Suspension d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives. La peine ferme s'établira du 3 mars 2018 au 4 mars 2018 inclus au licencié VT990082 du club BC VIRIAT.